



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 101408

Texte de la question

M. Jean-Christophe Fromantin attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les modalités d'attribution du diplôme national du brevet. Son obtention repose à la fois sur le degré de maîtrise d'un socle commun de connaissances, déterminé par les enseignants tout au long de leurs évaluations durant l'année scolaire, mais également sur les notes obtenues lors d'un examen terminal. Ce second critère d'évaluation est constitué de trois épreuves. Il comporte une épreuve orale portant sur un projet mené par les candidats dans le cadre d'un des parcours éducatifs prévus à cet effet ainsi que deux épreuves écrites sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie, d'une part, et les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique, d'autre part. Actuellement, seuls les élèves des classes de troisième des sections internationales ont l'opportunité de présenter une épreuve de langue étrangère lors de l'examen terminal. Cependant, la maîtrise des langues vivantes est devenue indispensable pour les futurs étudiants au regard de l'internationalisation croissante des cursus universitaires. Il lui demande donc que soit étudiée la possibilité d'introduire une épreuve de langue étrangère dans l'examen terminal du diplôme national du brevet de l'ensemble des candidats afin de mieux les accompagner dans l'apprentissage d'une langue étrangère.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Fromantin](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101408

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 décembre 2016](#), page 10473

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)